

## COTISATIONS BATEAU

L'adhésion annuelle doit être impérativement souscrite dès la 1<sup>ère</sup> croisière de la saison (10€/personne)

Départ	Arrivée	Durée	Programme prévisionnel 2008	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif jeune
29/03	30/03	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €
05/04	06/04	2 jrs	Lorient - Glénan - Lorient	84 €	68 €	42 €
12/04	13/04	2 jrs	Lorient - Houat - Lorient	84 €	68 €	42 €
19/04	20/04	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €
26/04	27/04	2 jrs	Lorient - Glénan - Lorient	84 €	68 €	42 €
01/05	04/05	4 jrs	Lorient - Houat - Hoëdic - Lorient	168 €	136 €	84 €
08/05	11/05	4 jrs	Lorient - Glénan - Groix - Lorient	168 €	136 €	84 €
17/05	18/05	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €
24/05	25/05	2 jrs	Lorient - Houat - Lorient	84 €	68 €	42 €
01/06	07/06	7 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	294 €	238 €	147 €
09/06	13/06	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
14/06	15/06	2 jrs	Lorient - Glénan - Lorient	84 €	68 €	42 €
16/06	20/06	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	84 €	68 €	42 €
21/06	22/06	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €
28/06	29/06	2 jrs	Lorient - Houat - Lorient	84 €	68 €	42 €
05/07	06/07	2 jrs	Lorient - Hoëdic - Lorient	84 €	68 €	42 €
07/07	11/07	5 jrs	Lorient - Sein - Ouessant - Brest	210 €	170 €	105 €
12/07	14/07	3 jrs	Brest - Molène - Brest	126 €	102 €	63 €
15/07	17/07	3 jrs	Brest - Camaret - Brest	126 €	102 €	63 €
18/07	20/07	3 jrs	Brest - Morgat - Douarnenez	126 €	102 €	63 €
21/07	26/07	6 jrs	Douarnenez - Sein - Glénan - Lorient	252 €	204 €	126 €
28/07	02/08	6 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	252 €	204 €	126 €
04/08	09/08	6 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	252 €	204 €	126 €
11/08	16/08	6 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	252 €	204 €	126 €
20/08	24/08	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
25/08	30/08	6 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	252 €	204 €	126 €
05/09	07/09	3 jrs	Lorient - Le Crouesty - Lorient	126 €	102 €	63 €
08/09	13/09	6 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	252 €	204 €	126 €
15/09	19/09	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
20/09	21/09	2 jrs	Lorient - Glénan - Lorient	84 €	68 €	42 €
22/09	26/09	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
27/09	28/09	2 jrs	Lorient - Houat - Lorient	84 €	68 €	42 €
29/09	03/10	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
04/10	05/10	2 jrs	Lorient - Houat - Lorient	84 €	68 €	42 €
06/10	10/10	5 jrs	Lorient - Sud Bretagne - Lorient	210 €	170 €	105 €
11/10	12/10	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €
18/10	19/10	2 jrs	Lorient - Glénan - Lorient	84 €	68 €	42 €
25/10	26/10	2 jrs	Lorient - Belle Ile - Lorient	84 €	68 €	42 €

**Important** - Les repas et les frais de port ne sont pas compris dans les cotisations bateau  
 - Les sorties à la journée sont organisées sur demande de groupes (5 à 7 personnes)  
 - Les dates et les destinations proposées peuvent subir des modifications



## FICHE INDIVIDUELLE

**Club Croisière Asptt Port de Plaisance Quai de Rohan 56100 Lorient**  
<http://lorient.asptt.com> ☎ 06 87 89 23 19 clubcroisiere@orange.fr

Nom .....

Prénom ..... Date de naissance ..... / ..... / .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tel. domicile .....

Tel. travail .....

Tel. portable .....

Courriel .....

**La Poste**  Identifiant ..... Employé(e) Retraité(e) Conjoint Enfant

Services Financiers Réseau Grand Public Courrier Colis Autre service La Poste

**France Télécom**  Identifiant ..... Employé(e) Retraité(e) Conjoint Enfant

**Tarif jeune** (Né après le 01/01/87)

**Autre catégorie** (Tarif normal)

**Réservation ..... jour(s) du ..... / ..... au ..... / ..... / 2008**

**Le 1<sup>er</sup> jour RDV 9h00 sur le ponton VISITEURS du port d'embarquement**

Je dormirai à bord la veille du départ oui non

**L'adhésion au club est obligatoire (10€/an)** En week-end ou sortie journée règlement complet dès la réservation. Au-delà de 2 jours verser 80€ d'acompte par personne. Le solde est réglé sans autre avis 2 semaines avant l'embarquement. Merci de noter la période souhaitée au dos de votre chèque.

Dehler 39 « ARAOG ATAO » capacité du bateau 7 stagiaires maxi	Tarif normal	Poste & Telecom	Tarif jeune	Assurance Complémentaire contrat MACIFILIA n°9.500.900
<b>Adhésion au club</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>Option 1</b> comprise dans l'adhésion
<b>Sortie journée</b> 9h/18h	<b>32,00 €</b>	<b>26,00 €</b>	<b>16,00 €</b>	<b>Option 2</b> <b>8,00 €</b>
<b>Stage croisière</b> montant/jour	<b>42,00 €</b>	<b>34,00 €</b>	<b>21,00 €</b>	<b>Option 3</b> <b>10,00 €</b>

Association Loi 1901 n°2197 Agrément Jeun esse et Sports n°56S158 CCP Rennes n°297570.T.03 4

**« Bienvenue aux Chèques Vacances »**

**Assurance Complémentaire** Option 1 Option 2 Option 3 ou **Licence Multisports (25€)**

J'autorise le club à disposer de ma photo pour la documentation imprimée ou le site internet oui non

J'accepte sans réserve le règlement du Club Croisière Asptt

**Date et signature**

## ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

(extrait du contrat MACIFILIA n°9.500.900)

### RESPONSABILITÉ CIVILE

Tous dommages confondus 9000000€ par sinistre - Défense pénale et recours 50000€ par litige

### DOMMAGES CORPORELS

#### Option n°1

Garanties fournies aux adhérents du Club Croisière Asptt du Pays de Lorient  
Décès adhérent de moins de 16 ans 8000€, plus de 16 ans 35000€ - Invalidité permanente 65000€ Frais pharmaceutiques 100% des frais réels - Frais chirurgicaux et médicaux 150% du tarif de convention (après intervention de la Sécurité Sociale et autres assurances) - Hospitalisation 100% du forfait hospitalier ou technique - Soins dentaires, prothèses optiques 130€ (en complément ou à défaut de la Sécurité Sociale et autres mutuelles) - Remise à niveau scolaire, franchise 10 jours, 60€/jour pendant 365 jours - Frais de recherche 1500€ - Indemnités journalières, franchise 10 jours, 30€/jour

#### Option n°2

Garanties de l'option n°1 étendues à l'activité privée, sauf sports motorisés ou aériens

#### Option n°3

Garanties de l'option n°2 avec extension des montants  
Frais chirurgicaux et médicaux 200% du tarif de convention (après intervention de la Sécurité Sociale et autres assurances) - Soins dentaires, prothèses optiques 260€ (en complément ou à défaut de la Sécurité Sociale et autres mutuelles) - Frais de recherche 5000€ - Indemnités journalières, franchise 10 jours, 60€/jour

#### Licence Multisports Loisirs

Garanties de l'option n°3 pour l'ensemble des activités proposées par l'association

### ASSISTANCE AUX PERSONNES [www.ima.tm.fr](http://www.ima.tm.fr)

Téléphone 24h/24 tous les jours 0 800 75. 75.75 (N° Vert) et de l'étranger +33 5 49 75. 75. 75  
CAS DE BLESSURE OU MALADIE Rapatriement sanitaire 100% des frais - Attente sur place d'un accompagnant 50€/jour avec un maxi de 7 jours - Voyage aller-retour d'un proche + hébergement 100% du transport + 50€/jour avec un maxi de 7 jours - Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger pour les Assurés auprès d'un organisme d'assurance maladie avance maxi de 80000€, pour les étrangers sans couverture sociale avance maxi de 16000€ - Envoi de médicaments 100% des frais d'envoi  
CAS DE DÉCÈS D'UN ASSURÉ 100% des frais de transport  
CAS DES ASSURÉS VALIDES 100% des frais de transport sanitaire  
ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS 100% du voyage aller et retour d'un proche  
ACHEMINEMENT D'UN ACCOMPAGNATEUR 100% des frais d'acheminement  
BAGAGES A MAIN, ANIMAUX DE COMPAGNIE ET ACCESSOIRES NECESSAIRES A L'ACTIVITE PRATIQUEE 100% des frais de rapatriement  
VOL, PERTE OU DESTRUCTION DE DOCUMENTS Aide administrative et avance remboursable de fonds pour le retour  
AVANCE DE FONDS REMBOURSABLE ET CAUTION REMBOURSABLE Avance remboursable de fonds pour faire face à une dépense découlant d'une difficulté grave et imprévue - Avance remboursable pour frais d'avocat et de justice à l'étranger 2000€ - Dépôt de caution pénale et civile en cas d'incarcération 10000€  
RENSEIGNEMENT ET ENVOI DE MESSAGE URGENT Renseignements et conseils médicaux pour l'étranger pour la préparation, pendant ou après un voyage - Transmettre des messages.

Formulaire de déclaration de sinistre (disponible sur le site [lorient.asptt.com](http://lorient.asptt.com)) à expédier dans les 5 jours à  
**F.S.A.S.P.T.T. 5 rue Maurice Grancoing 94200 IVRY SUR SEINE**

## REGLEMENT DU CLUB CROISIERE

L'adhésion annuelle est requise dès la première sortie de la saison. La réservation d'un stage nécessite un versement préalable et le solde est réglé en totalité 2 semaines avant l'embarquement. A défaut, la place peut être ré-attribuée sans préavis. Les sorties inférieures ou égales à 2 jours sont réglées en un seul versement. Le tarif réduit est applicable aux personnels de La Poste et de France Telecom, ainsi qu'au conjoint, sous réserve que l'identifiant professionnel apparaisse sur la fiche individuelle de réservation.

La participation aux croisières impose de savoir nager et de ne présenter aucune contre indication médicale à la pratique de la voile. Pour les stages hauturiers une expérience en croisière côtière est requise. Un stagiaire mineur, muni d'une autorisation parentale, peut s'inscrire s'il dispose d'un accompagnateur adulte pour la durée complète de sa croisière.

Les stagiaires constituent une caisse de bord servant à payer la nourriture et les frais de port. Le skipper n'est traditionnellement pas contraint à cette participation financière. Le gaz et le gazole restent à la charge du Club.

En cas d'annulation par le stagiaire, le Club conserve le chèque de réservation. Si la défection intervient pendant la croisière ou dans la quinzaine précédente, le montant total du stage reste acquis au Club. En cas d'annulation de la part des organisateurs, tous les versements sont remboursés.

Le programme de navigation définitif est lié aux conditions météorologiques et à la compétence de l'équipage. Le skipper reste maître de toute décision concernant la bonne marche du bateau et la sécurité des personnes embarquées.

Une assurance en responsabilité civile, accidents corporels et assistance aux personnes couvre individuellement chaque adhérent. Des garanties complémentaires peuvent être souscrites par l'intermédiaire de l'Asptt (article 38 de la loi du 16 Juillet 1984). Dans tous les cas, la responsabilité du Club est entièrement dérogée pour un accident survenant à terre lors d'une escale.

L'Asptt du Pays de Lorient est une association à but non lucratif (type loi 1901) affiliée à la Fédération Sportive des Asptt. Les activités sportives ou de loisirs sont accessibles à tous les publics. Les statuts généraux et les règlements particuliers peuvent être consultés au siège social de l'association.

## ARAOG ATAO

Modèle de bateau	Dehler 39	Longueur hors tout	11,80 M
Type de gréement	Sloop	Longueur de flottaison	11,03 M
Catégorie de navigation	A	Maître-bau maxi	3,85 M
Capacité du bateau	8 places	Tirant d'eau	1,95 M
Nombre de cabines	3	Tirant d'air	18,30 M
Puissance du moteur	40 CV	Grand voile lattée	48 M²
Batterie de démarrage	12 V 55 AH	Foc sur enrouleur	38 M²
Batteries de service	2 x 12 V 200 AH	Spi asymétrique	115 M²
Réservoirs d'eau douce	230 L + 170 L	Déplacement	7 T
Réservoir de carburant	110 L	Poids du lest	2,8 T